

Un mal-logement endémique

16 mars 2004



« Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à trois heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant hier, on l'avait expulsée... Chaque nuit, ils sont plus de 2 000 recroquevillés sous le gel, sans toit, sans pain, plus d'un presque nu. Devant l'horreur, les cités d'urgence, ce n'est même plus assez urgent. » C'était en février 1954. L'Abbé Pierre lançait son appel à la solidarité et fondait le mouvement Emmaüs. Son initiative allait accélérer la construction de logements sociaux dans notre pays.

Un demi-siècle plus tard, la situation du logement s'est améliorée, mais nombreux sont ceux qui dorment sans toit chaque nuit. La Fondation Abbé Pierre estime qu'environ 750 000 personnes vivent dans un habitat précaire, dans la rue, mais aussi dans des meublés ou en permanence à l'hôtel (1). Pour les associations d'aide au logement, trois millions de personnes au total sont mal logées, en incluant celles qui vivent dans des espaces trop étroits. De plus, la progression du chômage et de la précarité empêche beaucoup de ménages de s'installer durablement. Les loyers flambent, notamment dans les grandes villes et les bailleurs, de plus en plus exigeants, demandent toujours plus de garanties de ressources (loyers payables à l'avance, cautions extérieures, etc.). Enfin, le nombre de demandeurs d'asile s'accroît (de 17 000 en 1996 à 47 000 en 2001) ; comme notre pays ne dispose que d'une dizaine de milliers de places dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile (Cada), une partie d'entre eux se retrouve donc à la rue.

A la grande précarité s'ajoute aujourd'hui un mal-logement endémique, moins grave, mais qui touche une population considérable, depuis le jeune qui ne peut acquérir son indépendance jusqu'aux familles nombreuses contraintes de partager des appartements exigus. Ces situations sont masquées par les données officielles : en moyenne, 90 % de la population trouve son quartier agréable à vivre (2). De même, trois quarts des

ménages trouvent leurs conditions de logement « très satisfaisantes » (29,3 %) ou « satisfaisantes (45,4 %), selon l'Insee (3). Difficile pourtant de se dire mécontent d'un élément aussi central de sa vie, quand on sait ne pas pouvoir le modifier. Dans le détail, les choses sont beaucoup plus nuancées. Ainsi, près du quart des habitants des grandes cités estiment que leur quartier n'est « pas agréable » - une proportion qui monte à 30 % dans les zones les plus difficiles - et près d'un quart des ménages français souhaitent déménager.

Face à cette situation, la politique du logement n'est pas à la hauteur (4) : entre 1994 et 2002, le nombre de logements sociaux construits dans l'année est passé de 79 000 à 40 000. Au milieu de l'été dernier, on comptait 1,3 million de demandes de logements sociaux et le Conseil économique et social estime qu'il faudrait en construire 120 000 par an... Pour les plus démunis, les associations veulent aller plus loin : « Au même titre que l'école et l'accès aux soins, le droit au logement doit être rendu opposable », estime Olivier Nodé-Langlois, responsable du secteur habitat d'ATD-Quart Monde. Cette notion de droit opposable a été reprise dans le rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, remis début décembre au président de la République.

Cet article est extrait du magazine [Alternatives Economiques](#) n°221, janvier 2004.

(1) « L'Etat du mal-logement en France », rapport 2002 de la Fondation Abbé Pierre, disponible sur www.fondation-abbe-pierre.fr

(2) « Citadins, votre quartier est-il agréable à vivre ? », Insee Première n° 934, décembre 2003.

(3) « Les conditions de logement en 2002 », Insee Résultat, coll. société n° 20.

(4) Voir « Logement : Borloo doit passer à l'acte », Alternatives Economiques n° 220, novembre 2003.